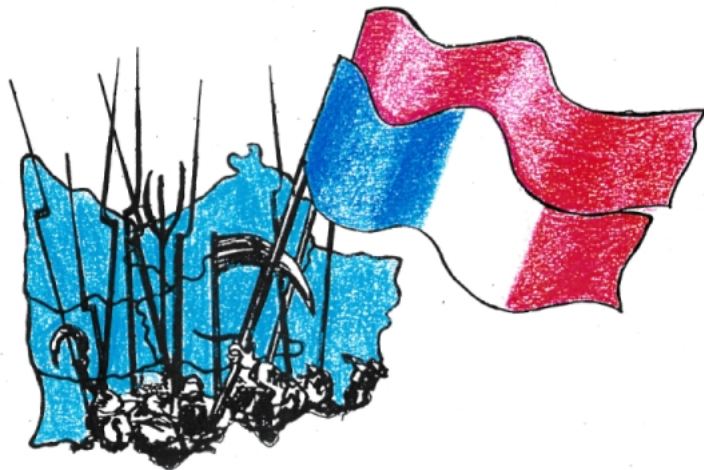




## Association pour la mémoire des Résistances républicaines

Siège social : Hôtel de Ville 04190 Les Mées

Site : [www.1851.fr](http://www.1851.fr)

Directrice de la publication : Colette Chauvin - Périodicité semestrielle

### Sommaire

- « Benjamin Flotte », René Merle
- « Pastoureau & Co ... », Alain Marcel
- « Casseroles en tout temps », Colette Chauvin
- « Conférences, rencontres, débats, ... »
- « Écho(s)...

### « BENJAMIN FLOTTE »

par René Merle

C'est en mémoire de mon vieil ami et camarade Paul Reybaud (1921-2015), - militant communiste, grand résistant, « docteur du peuple » dans ma ville ouvrière natale, et soutien de l'Association 1851 -, que j'écris ces quelques lignes sur Benjamin Flotte (1812-1888), qui était son grand oncle, et dont il m'a souvent parlé.

On pouvait lire le 18 août 1888 dans le grand journal national, *L'Intransigeant*, ce billet nécrologique :

*« Obsèques de Benjamin Flotte »*

*Les obsèques du regretté Benjamin Flotte ont eu lieu, à Cuers, au milieu d'une affluence considérable.*

*Le cercueil disparaissait littéralement sous les fleurs et les couronnes.*

*Des délégations de toutes les villes voisines suivaient le corbillard.*

*Au cimetière, trois discours ont été prononcés : le premier, par le citoyen Lemoine, de Toulon, qui a retracé à grands traits les grandes lignes de la vie exemplaire et modeste de ce révolutionnaire si dévoué à la République.*

*L'assistance s'est séparée aux cris de « Vive la Commune ! »*

*Le corps de Flotte a été provisoirement déposé dans un caveau de la famille, car les désirs du défunt étaient de reposer à côté de Blanqui. »*

C'est donc à Cuers (83), localité martyre de la répression de 1851, profondément républicaine et berceau du jeune socialisme varois, qu'allait reposer la dépouille d'un de ses enfants, revenu mourir au pays, un pays que ce fils d'une longue lignée de boulangers pâtisseries avait quitté tout jeune pour rejoindre à Paris un autre enfant Flotte déjà établi dans la capitale, et y faire son apprentissage de cuisinier... et de révolutionnaire.

Et c'est devant les représentants de tout ce que le Var comptait de socialistes, libertaires, francs-maçons, libres penseurs, radicaux avancés que l'ouvrier de l'arsenal de Toulon et militant libertaire avait évoqué la longue vie de luttres et d'aventures de Benjamin Flotte.

La presse varoise avait évidemment rendu compte de l'événement, mais pourquoi cette mention dans le grand journal parisien du célèbre Henri Rochefort ?

*L'Intransigeant*, fondé le 14 juillet 1880 par Rochefort, rentré d'exil avec l'amnistie, soutint à ses débuts les différentes chapelles socialistes, et en particulier les blanquistes. Mais si en 1888 le journal avait changé d'orientation, en devenant boulangiste, Rochefort devait bien ce billet à Benjamin Flotte.

Flotte, en effet, présida en avril 1874, à San Francisco, la commission chargée d'accueillir, au terme de leur long voyage dans le Pacifique, six évadés du bagne de Nouméa, où ils croupissaient comme tant de Communards. Et parmi eux Rochefort. Flotte était également chargé de recueillir les fonds qui allaient permettre aux évadés de rejoindre l'Europe via New York.

Mais quels hasards de l'existence avaient donc amené à San Francisco notre cuisinier où il possédait un très prospère hôtel restaurant ?

Il faut pour les connaître revenir à ses années parisiennes, bien documentées par Michel Cordillot dans *La sociale en Amérique* et dans le dictionnaire Maitron.

Flotte n'avait pas 18 ans quand il participa à l'insurrection parisienne des Trois Glorieuses de 1830, qui abattirent la monarchie des Bourbons, et il y fut blessé. Mais le jeune républicain ne pouvait se satisfaire de la nouvelle et très bourgeoise Monarchie de Juillet. Tout en travaillant comme employé cuisinier, puis petit cuisinier-restaurateur, le jeune militant blanquiste paya durement son activité militante révolutionnaire dans les sociétés secrètes républicaines, et notamment à la Société des Saisons, fondée par Blanqui.

Qu'on en juge : deux mois de prison en 1835, puis trois années de terrible détention, notamment au Mont Saint-Michel, de septembre 1839 au 2 avril 1842. Et quinze mois de prison encore en octobre 1847 : la Révolution de février 1848 l'en libéra.

Pour autant, Flotte était dans ses années de liberté militant actif de la corporation des cuisiniers, qu'il orienta vers la création de coopératives. Vous pouvez lire sur Gallica l'extraordinaire document sociologique et revendicatif qu'il coécrivit en 1845 : *La Table à Paris. Mystères des restaurants, cafés et comestibles, promenades d'un friand à travers les rues de la capitale*, V.Bouton, éditeur du journal *La Table*, 1845.

*« Et si par hasard j'ai écrit ce livre, c'est qu'un jour – contrairement à mes habitudes – j'ai mangé ailleurs que chez moi ; ce jour-là, j'ai vu qu'il y avait une grande foule, composée d'un million d'âmes, qu'on nomme Paris, cette foule au teint jaune, et qui, sous son luxe comme sous ses haillons, a des maux d'entrailles, ne sait pas manger, me dis-je ; j'en eus pitié : c'est grand.*

*Oui, vous tous, qui êtes la société moderne, vous que les révolutions ont élevés, et qui formez une nouvelle hiérarchie depuis le banquier jusqu'à l'exploiteur réduit à sa plus simple expression ; vous pour qui travaillent ces millions d'hommes qu'on nomme prolétaires, eh bien, vous bourgeois, vous ne savez pas seulement ce que vous mangez ! »*

Avec la naissance de la République de 1848, Flotte peut afficher au grand jour son engagement blanquiste. Il héberge chez lui Blanqui enfin libéré, et le siège de sa Société républicaine centrale blanquiste.

En mars 1848, il est rédacteur et cosignataire de la pétition *Aux membres du Gouvernement pour l'organisation du travail* :

*« Citoyens,*

*Un arrêté émané de votre sagesse porte :*

*« Attendu qu'un travail manuel trop prolongé, non-seulement ruine la santé du travailleur, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme ; »*

*Les corps d'États des Cuisiniers et Pâtisiers, qui comptent à Paris plus de dix mille ouvriers, ont*

*l'honneur de vous exposer qu'ils sont assujettis presque tous à un pénible travail de plus de quinze heures par jour, et généralement de 45 à 50 degrés de chaleur, qui, joint au manque d'air nécessaire à la vie, font de leurs cuisines de vrais tombeaux d'hommes vivants. »*

La pétition exige la création d'un Conseil de Prud'hommes, la création d'une Société spéciale de placement tenue par un conseil ouvrier, la journée de dix heures, la réglementation des heures de nuit et des jours de garde, la réglementation du travail des enfants. Elle se termine sur l'espérance de l'Association alors tellement en vogue dans les milieux ouvriers...

La répression de la manifestation « communiste » du 15 mai 1848 à Paris envoya à nouveau Flotte en prison avec d'autres dirigeants révolutionnaires. On voit son visage sur la première ligne du document ci-joint :



Ainsi était décapité le « parti » blanquiste, héritier des sociétés secrètes insurrectionnelles de la Monarchie de Juillet.

Flotte prit résolument le parti de Blanqui contre les accusations mensongères de Barbès, et fit publier alors *Les calomnieurs démasqués : protestation du citoyen B. Flotte, accusé devant la Haute Cour de justice séant à Bourges, Paris, au bureau de la Commune sociale*, 1849.

Après des mois d'emprisonnement, Flotte est condamné en 1849 à cinq ans de très dure détention.

Libéré en 1854, il est assigné à résidence à Brignoles, dans le Var, avec interdiction de rejoindre son Cuers natal.

Il décida d'émigrer en Californie.

On imagine l'interminable voyage par mer (le Cap Horn !) ou par l'immense et dangereuse traversée terrestre. La fortune était au bout, dans cette minuscule bourgade de cette terre volée au Mexique en 1848 par les États-Unis, qui soudain, avec la ruée vers l'or, devenait le lieu d'accueil de dizaines de milliers d'émigrants de toutes origines. Flotte y exerça ses talents de cuisinier et devint rapidement propriétaire d'un très prospère hôtel-restaurant, où il fit venir, pour l'aider, le jeune couple cuersois Dol dont le mari était ouvrier boulanger de la famille Flotte.

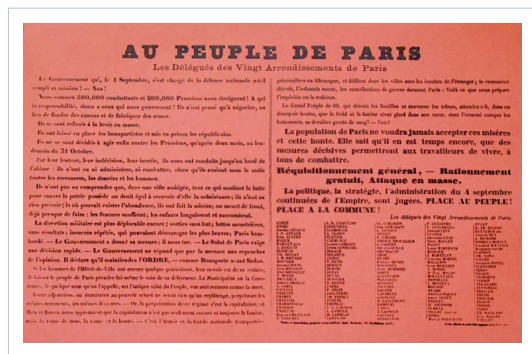
Ainsi se terminait la première partie de la vie de Flotte, cuisinier à Paris et militant révolutionnaire. Flotte, tout en continuant à militer (il fut actif dans la section locale de l'Association Internationale des Travailleurs créée par Marx en 1864, et gardait par journaux et correspondance un contact étroit avec les milieux blanquistes de New-York) était devenu

un notable de cette incroyable capitale née de la cupidité humaine.

Tel était l'homme qui avait accueilli Rochefort en 1874.

Mais, et ici son propre passé rejoignait celui de Rochefort, dès la proclamation de la Troisième République en septembre 1870, Blanqui à peine libéré avait battu le rappel de ses partisans, et Flotte n'avait pas hésité à confier aux Dol la gestion de son affaire et à quitter San Francisco pour Paris, où il retrouvait Blanqui libéré, mais pour si peu de temps.

Flotte est signataire de la fameuse affiche rouge, placardée dans les rues de Paris dans la nuit du 5 au 6 janvier 1871, alors que Paris était encore assiégée par les Prussiens. Elle appelait à la création de la Commune !



« Au peuple de Paris,

Les délégués de vingt arrondissements de Paris.

Le gouvernement qui, le 4 septembre, s'est chargé de la défense nationale a-t-il rempli sa mission ? — Non !

Nous sommes 500 000 combattants et 200 000 Prussiens nous étreignent ! À qui la responsabilité, sinon à ceux qui nous gouvernent ? Ils n'ont pensé qu'à négocier au lieu de fondre des canons et de fabriquer des armes.

Ils se sont refusés à la levée en masse.

Ils ont laissé en place les bonapartistes et mis en prison les républicains.

Ils ne se sont décidés à agir enfin contre les Prussiens qu'après deux mois, au lendemain du 31 octobre. Par leur lenteur, leur indécision, leur inertie, ils nous ont conduits jusqu'au bord de l'abîme : ils n'ont su ni administrer ni combattre, alors qu'ils avaient sous la main toutes les ressources, les denrées et les hommes.

Ils n'ont pas su comprendre que dans une ville assiégée, tout ce qui soutient la lutte pour sauver la patrie possède un droit égal à recevoir d'elle la subsistance ; ils n'ont rien su prévoir : là où pouvait exister l'abondance, ils ont fait la misère ; on meurt de froid, déjà presque de faim : les femmes souffrent, les enfants languissent et succombent. La direction militaire est plus déplorable encore : sorties sans but ; luttes meurtrières sans résultats ; insuccès répétés, qui pouvaient décourager les plus braves ; Paris bombardé. Le gouvernement a donné sa mesure : il nous tue. Le salut de Paris exige une décision rapide. Le gouvernement ne répond que par la me-

nace aux reproches de l'opinion. Il déclare qu'il maintiendra l'ORDRE, comme Bonaparte avant Sedan.

Si les hommes de l'Hôtel de ville ont encore quelque patriotisme, leur devoir est de se retirer, de laisser le peuple de Paris prendre lui-même le soin de sa délivrance. La municipalité ou la Commune, de quelque nom qu'on appelle, est l'unique salut du peuple, son seul recours contre la mort. Toute adjonction, ou immixtion au pouvoir actuel ne serait qu'un replâtrage, perpétuant les mêmes errements, les mêmes désastres. Or la perpétuation de ce régime, c'est la capitulation, et Metz et Rouen nous apprennent que la capitulation n'est pas seulement encore et toujours la famine, mais la ruine et la honte. C'est l'armée et la Garde nationale transportées prisonnières en Allemagne, et défilant dans les villes sous les insultes de l'étranger ; le commerce détruit, l'industrie morte, les contributions de guerre écrasant Paris : voilà ce que nous prépare l'impérialisme ou la trahison.

Le grand peuple de 89, qui détruit les Bastilles et renverse les trônes, attendra-t-il dans un désespoir inerte, que le froid et la famine aient glacé dans son cœur, que l'ennemi compte les battements, sa dernière goutte de sang ? — Non ! La population de Paris ne voudra jamais accepter ces misères et cette honte. Elle sait qu'il en est temps encore, que des mesures décisives permettront aux travailleurs de vivre, à tous de combattre.

Réquisitionnement général

Rationnement gratuit

Attaque en masse

La politique, la stratégie, l'administration du 4 septembre, constituées de l'Empire, sont jugées.

Place au peuple !

Place à la Commune ! »

Le rôle majeur que joua ensuite Flotte communal dans les négociations sur le sort des otages est imparablement documenté, documents originaux à l'appui, dans sa brochure *Blanqui et les otages en 1871, documents historiques*, publiée en 1885 (imp. Jeannette, Paris) alors qu'il était de retour à Paris. Flotte y écrit :

« Le 12 février 1871, jour de la publication d'une brochure de Blanqui, intitulée : *Un dernier mot*, nous quittions Paris, Blanqui, Tridon et moi, eux pour aller à Bordeaux, moi pour aller à Cuers (Var), où des affaires m'appelaient ».

Le 27 mars, Flotte recevait de Tridon (ardent compagnon de lutte de Blanqui), la lettre suivante :

« La Commune est proclamée à Paris. Ne perds pas une minute. Viens de suite. Blanqui qui nous serait si nécessaire a été arrêté le 17. Cette arrestation est un malheur pour la Commune ».

Flotte revient immédiatement à Paris le 29 mars. Le 6 avril, Tridon proposa une négociation avec Versailles pour arriver à l'échange de Blanqui contre les personnalités, (dont l'archevêque Darboy, son grand vicaire Lagarde et d'autres ecclésiastiques),



que la Commune avait prises en otages pour protester contre les exécutions sommaires de combattants communards. Flotte est désigné pour rencontrer l'Archevêque Darboy dans sa prison afin d'ouvrir les négociations. Le 9 avril, Flotte propose à Darboy de rédiger une lettre demandant à Thiers la libération de Blanqui en échange de la libération des 5 otages religieux. Darboy accepte. Il est convenu que le grand vicaire Lagarde portera la lettre à Thiers (Lagarde promettant de revenir se constituer prisonnier si la négociation échoue). Arrivé à Versailles, Lagarde informe la Commune qu'il ne parvient pas à obtenir une réponse. Les choses traînent. Le 23 avril, Flotte rencontre un Darboy très triste de la non réponse de Versailles, il envoie à Thiers une note de protestation que transmettra l'ambassadeur américain. « On ne comprend guère, écrit-il, que dix jours ne suffisent pas à un gouvernement pour savoir s'il veut accepter ou non l'échange proposé. ». Sur ordre de la Commune, il propose alors la libération de tous les otages en échange de Blanqui, maintenu par Versailles dans le secret le plus rigoureux. De son côté l'archevêque fait agir auprès de Thiers le nonce du pape, l'ambassadeur américain et le maire de Londres. Le 12 mai, Flotte, citoyen américain, est reçu par Thiers à Versailles : Thiers nie que ses soldats se conduisent de façon inhumaine et affirme donc que les otages ne risquent rien. Rien ne lui prouve que la vie de l'archevêque soit en danger. Il affirme à Flotte : « Cette question d'échanges a déjà deux fois été agitée au Conseil. Demain matin je la présenterai de nouveau à la Commission des Quinze. Je n'oublierai rien pour la faire prendre en considération. ». Le lendemain, Thiers affirme à Flotte que l'échange n'était pas possible car « rendre M. Blanqui à l'insurrection c'était lui envoyer une force égale à un corps d'armée », mais qu'il l'autorisait « à dire à l'archevêque que les choses pouvaient changer d'un jour à l'autre et qu'il n'oublierait rien pour le retirer de la fâcheuse position où il se trouvait. ». Flotte rappelle qu'il est possible par l'échange de faire libérer tous les otages. Thiers refusa.

Devant le cynisme de Thiers, Flotte n'avait plus qu'à se retirer.

Et il conclut : « Les personnes qui ont lu avec attention ce qui précède croiront difficilement que M. Thiers ait pu refuser l'échange proposé. Comment, en effet, admettre qu'un homme qui peut sauver tant d'existences s'y refuse avec une si cruelle obstination ? [...] Il savait que la Commune aurait trouvé avec Blanqui une direction militaire, et en même temps une direction politique. Il ne le voulait à aucun prix. » Et l'exécution programmée des otages lui donnerait le prétexte d'assouvir une terrible vengeance contre la Commune.

Après la Semaine sanglante, son statut de citoyen états-unien permit à Flotte d'échapper de justesse à la répression. Il revint alors dans le Var pour quelques mois, risqua la prison pour avoir aidé la tentative d'évasion d'un bagnard républicain à Toulon début 1872, et regagna San Francisco où il retrouva son prospère hôtel-restaurant.

On sait peu de choses sur la vie de Flotte après l'amnistie de 1880.

Il revint à Paris, puis à Cuers où il jouissait de la sympathie affectueuse des républicains avancés, Cuers qui avait accueilli superbement en 1879 Blanqui tout juste libéré.



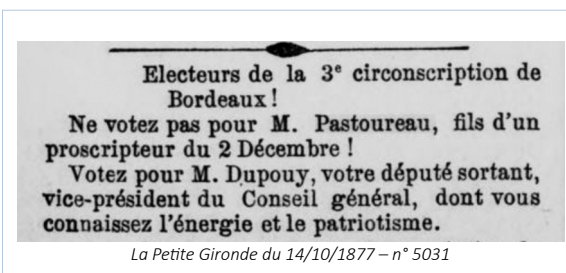
Petite anecdote que m'a contée Paul Raybaud : avant de rentrer définitivement en France, Flotte avait fait jurer aux Dol et à leurs enfants de ne jamais abandonner la langue française et la langue provençale. Après la libération de Cuers en août 1944, on put croiser dans les rues du village un GI qui de sa jeep essayait de communiquer dans un idiome surprenant avec les gens du cru, dans lequel l'on finit par reconnaître du provençal. C'était un descendant des Dol qui n'avait pas oublié la recommandation de Flotte.

## « PASTOUREAU & Co CONTRE *La Gironde* »

par Alain Marcel

En 1878 eut lieu devant le tribunal correctionnel de Bordeaux un procès opposant le journal *La Gironde* aux descendants de Théodore (Charles) Pastoureau, préfet du Var au moment de l'insurrection de 1851.

Arthur Pastoureau, son fils, qui était candidat conservateur aux élections législative du 14 octobre 1877, dans la 3e circonscription de Bordeaux, avait été vivement combattu par ce journal qui soutenait le candidat républicain. La feuille radicale avait publié deux articles attaquant l'ancien préfet, décédé en 1874.



La manœuvre électorale était patente mais pour justifier ses articles le journal évoquait une démarche citoyenne : « Nous avons permis récemment de retracer pour les lecteurs de la Gironde quelques-uns des sanglants exploits auxquels M. Ch. Pastoureau présida, en décembre 1851, dans le département du Var. C'est un devoir pénible, mais c'est un devoir impérieux à remplir envers le suffrage universel ; car la tradition, les services, le nom de M. Ch. Pastoureau, sont l'unique titre que son fils, M. Arthur Pastoureau puisse invoquer devant les électeurs de la 3e circonscription de Bordeaux. »

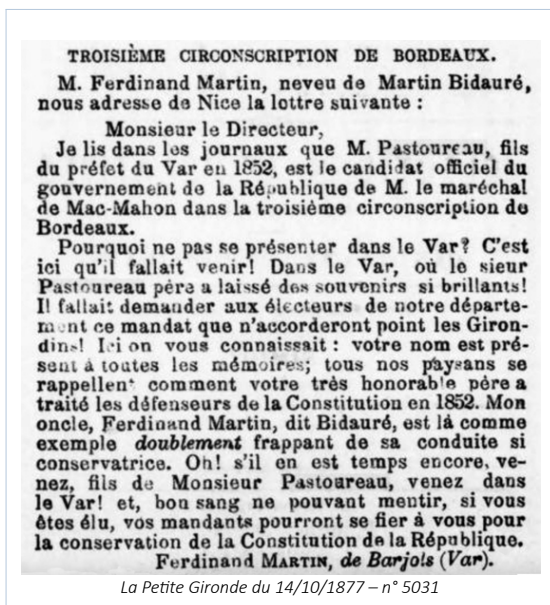
Dans un premier article, le journal attribuait à l'ancien préfet, la double exécution de Martin Bidauré. Dans le second, racontant l'épisode qui avait eu pour théâtre la ville de Lorgues (Var), le

journal affirmait que les quatre insurgés fusillés dans cette commune, dont le jeune Justin Gayol, le 11 décembre 1851, l'avaient été « sur les ordres et sous la responsabilité directe » du préfet Pastoureau.

Arthur Pastoureau attaqua le journal en justice et s'efforçât de prouver que son père avait été étranger à ces deux exécutions : « J'ai répondu à vos attaques : je le devais à la mémoire de mon père, je me le devais à moi-même. Il faut que l'opinion se souvienne que ces prétendus vengeurs de la loi marchaient sous le drapeau rouge, et que c'est à l'aide de l'assassinat et du pillage qu'ils défendaient la Constitution. »

Pour la défense du préfet l'argument principal évoqué était que le département du Var ayant été mis en état de siège le 6 décembre, l'armée s'était saisi de tous les pouvoirs et en avait dessaisi l'autorité civile. Le préfet ne pouvait donc pas donner l'ordre d'exécuter. L'autorité militaire devait porter seule le poids de cette responsabilité. Différentes lettres et témoignages furent produits certains indiquant « avoir agi, d'après les ordres généraux et particuliers du seul colonel Trainers commandant la colonne expéditionnaire et l'état de siège dans le Var » ; Concernant Martin Bidauré, fusillé à deux reprises et à quatre jours d'intervalle, la défense faisait valoir qu'au moment où ce dernier tomba sur la cavalerie d'avant-garde et fut blessé d'un coup de pistolet, laissé pour mort, « le préfet se trouvait en voiture, en arrière de la colonne expéditionnaire ».

Et pour la deuxième exécution, où Bidauré fut brutalement arraché de l'hôpital d'Aups et sans jugement d'aucune sorte, sommairement passé par les armes : « C'est dans la nuit du 13 au 14 que l'ordre de fusiller Bidauré vint de Draguignan. Or, à cette même date, le préfet Pastoureau entra sur la rade de Toulon à bord de l'avis le Chacal ; le préfet n'était donc pas à Draguignan et n'a pu être mêlé à la deuxième partie du drame lugubre ».



Pour l'exécution de Lorgues, Pastoureau fils évoque le récit d'Hippolyte Maquan, journaliste légitimiste qui fit partie des otages de la colonne. Maquan rappelle le motif de l'exécution : un

gendarme dont l'œil fut arraché (fait contesté par Eugène Ténor) et qui fut autorisé à se faire justice lui-même : « Il a cru reconnaître les auteurs de son attentat. Ce sont ces malheureux qui marchent enchaînés sous sa garde. La justice militaire les lui abandonne. Ils vont être fusillés ».

Finalement, le tribunal, par un jugement longuement motivé condamna La Gironde, en la personne de son directeur, M. Gounouilhou, à quinze jours d'emprisonnement, 1500 fr d'amende et 3000 fr de dommages-intérêts. Mais pour le journal, Pastoureau est bien responsable de ces crimes : « Les alibis de M. Théodore Pastoureau seraient-ils établis avec la clarté de l'évidence, que sa responsabilité morale ne serait pas dégagée .../... Et si la mémoire de M. Ch. Pastoureau peut être défendue du spectre de Martin Bidauré, qui l'affranchira de ceux de Justin Gayol et de ses trois héroïques compagnons de martyre ? .../... Ah ! c'est que là M. Ch. Pastoureau ne pouvait invoquer d'alibi. Il était à Lorgues ; il présidait à tout, s'il n'ordonnait tout, lui, l'homme de confiance de Louis Bonaparte et de Morny ; lui, le proconsul choisi pour dompter et terroriser le Var. .../... »

Membre de l'association 1851, originaire de Lorgues (Var), Alain Marcel a publié plusieurs ouvrages tournés essentiellement vers l'histoire et le patrimoine de sa ville. Son dernier livre : « Marius Trussy, le rival de Mistral », retrace la vie et l'œuvre de ce poète lorguais, auteur de *Margarido*, qui fut arrêté à Paris, en décembre 1851.

En complément, on se référera utilement à l'article de René Merle « [Martin Bidouré, fusillé deux fois](#) » paru dans notre bulletin n° 12 (oct./nov. 2000), également mis en ligne sur notre site, et à la bibliographie conséquente l'accompagnant.

## CASSEROLES EN TOUT TEMPS.

### TENEZ-VOUS BIEN: ILS N'AVAIENT QU'À BIEN SE TENIR.

par Colette Chauvin

En ces temps troublés de désordre en République, de recherches de modes d'expression pour mettre à l'épreuve le dialogue de sourds conduisant à l'insécurité, de légitimités bafouées, de perte de confiance dans des institutions à plusieurs vitesses, d'incitation à ne pas sortir bruyamment du rang et de convaincre le voisin de faire de même, parcourir les registres du tribunal correctionnel de Digne au cours de l'année 1852 renvoie tout un chacun à sa batterie de casseroles, au choix de la dissimuler, la traîner, ou la faire sonner pour pouvoir la garnir.

Les exemples sonores d'expression républicaine n'étaient pas au goût du jour, non plus, en 1852, face au pouvoir exécutif de plus en plus rigide et personnalisé qui avançait à grand pas vers le second Empire. Quelques paroles sincères exprimant crument l'opposition au prince président pouvaient conduire à la prison et entraîner amendes et frais de justice conséquents. Le coup d'État était passé, les Républicains impliqués dans le soulèvement d'opposition, ou une partie d'entre eux arrêtés, mais



la surveillance demeurait très active et la délation toujours bien vue.

En voici ci-dessous pour preuve quelques extraits, chacun retranscrit en respectant orthographe et ponctuation. Seule, la dernière audience de cet article est donnée dans sa forme intégrale hormis les textes des lois et décrets qu'elle contient:

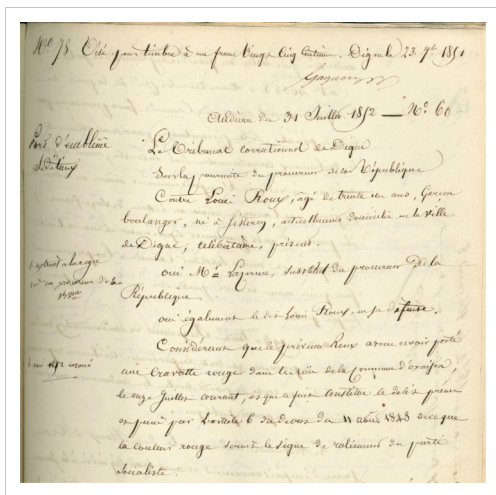
- À l'audience du 8 juillet 1852, au tribunal correctionnel de Digne, dans les Basses-Alpes, comparaissent Savourdiou Édouard, vingt-six ans, menuisier à Vinon, né aux Mées, et Cassan Félicien, dix-sept ans, domicilié à Saint-Julien-d'Asse pour le motif suivant : « allèrent ensemble à Valensole dans l'auberge du sieur Moutet dans un état voisin de l'ivresse. Chassan ayant entendu la femme Moutet proposer de signer une pétition pour demander au Sénat de proclamer Empereur le prince président, l'interrompit aussitôt et lui dit : - C'est pour ce coquin que vous voulez faire signer cette pétition, il y a longtemps qu'il devrait avoir la tête coupée ». Moutet prévient les gendarmes qui rattrapent au cours d'un échange violent les deux amis en fuite.

Savourdiou, plus âgé, écope de quinze jours de prison, cinq pour Chassan et tous deux devront régler les frais de justice.

- Audience du 31 juillet 1852 : comparaît Louis Roux, trente ans, garçon boulanger, domicilié à Digne.

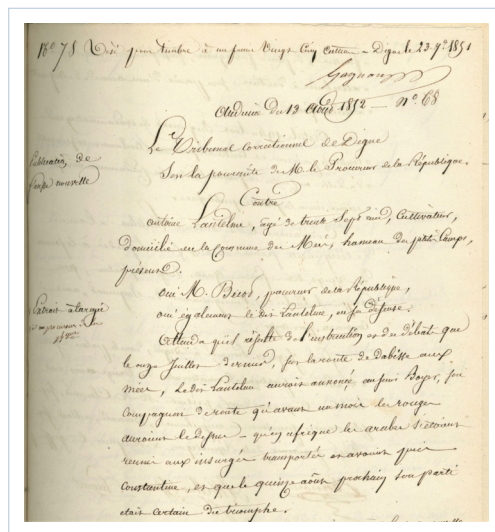
« Le prévenu avoue avoir porté une cravate rouge dans les rues de la commune d'Oraison, le 11 juillet courant, et que ce fait constitue le délit... de ce que la couleur rouge serait le signe de ralliement du parti socialiste ».

Le tribunal condamne le dit Roux à trois jours d'emprisonnement et aux frais de justice.



- L'audience du 13 août 1852 se déroule contre Antoine Lantelme, trente-sept ans, agriculteur, domicilié au hameau du petit Camps, commune des Mées « qui, le onze juillet dernier, sur la route de Dabisse aux Mées, aurait annoncé au sieur Boyer, son compagnon de route, qu'avant un mois les rouges auraient le dessus, qu'en Afrique les arabes s'étaient réunis aux insurgés transportés et avaient pris Constantine et que le quinze août prochain son parti était sûr de triompher. »

Vu l'article 15 du décret de la presse du 17 février 1852 qui précise que la publication ou la reproduction de nouvelles fausses sera puni d'une amende de cinquante à mille francs, le dit Lantelme est condamné à l'amende de cinquante francs et aux règlements des frais de justice.



- Audience du 20 novembre 1852 - 1  
Léotard Mayeul, vingt-six ans, boulanger à Valensole, ayant prononcé devant témoin, au sujet de la conspiration contre les jours du prince président découverte deux jours avant à Marseille : « Si par bonheur cela avait réussi... ».

Bien que ce ne soit pas « un délit d'offense ou d'injure ou d'outrage à la personne du président », c'est « faire preuve de méchanceté profonde »... « Ces paroles renferment l'apologie d'un fait qualifié de crime, c'est dire que le fait eut été bien en lui-même, c'est là, en un mot faire l'apologie de ce fait ».

Le tribunal correctionnel de Digne condamne le dit Mayeul Léotard à la peine d'emprisonnement de quinze jours et aux frais de justice.

- Audience du 20 novembre 1852 - 2  
Le tribunal correctionnel de l'arrondissement de Digne sur poursuite de M. le Procureur de la République

contre :

1° Clément, Étienne Clément, âgé de vingt six ans, cultivateur, né à Salignac, arrondt de Sisteron, le 1er septembre 1826, domicilié à Salignac, célibataire

2° Banon François âgé de vingt cinq ans, domicilié à Mallemoisson, où il est né le 28 janvier 1827. Cultivateur, célibataire.

3° Bodoul Joseph, âgé de vingt sept ans, né à Thoard le (date non mentionnée, souligné par nous), domicilié au dit Mallemoisson, cultivateur, célibataire.

Où Me Gasquey, substitut du procureur de la République, et les prévenus assistés de Me Michel, avoué licencié leur défenseur.

attendu qu'aucun des témoins entendu à l'audience a déposé avoir vu le prévenu Bodoul dans l'appartement du café aillaud où Clément et Banon chantaient la chanson incriminée

attendu que de la déposition des mêmes témoins et principalement celui des sieurs Esmiol et Chais, il résulte que dans la journée du vingt six septembre dernier, jour de la fête patronale de la dite commune de Mallemoisson dans un des appartements du café tenu par le nommé Aillaud, estimé dans la commune, le prévenu Clément etienne Clément, cultivateur domicilié en la commune de Salignac et Banon français cultivateur, domicilié à Mallemoisson, ont été entendus chantant une chanson ayant un caractère seditieux commençant par les mots : « Républicains aux armes plus de trêve (souligné dans le texte) ... et finissant par ceux ci : Et nous vaincrons les tyrans odieux (souligné dans le texte), et dont le refrain est :

« Vengeons le peuple de la terre  
« à tous les rois faisons la guerre  
« Emancipons le genre humain  
« par le canon républicain. »

attendu que le sens moral et les termes de cette chanson présentent un caractère séditieux en ce qu'ils invoquent et font l'apologie de la terreur de 1793 et tendent à troubler la paix publique, en excitant le mépris ou la haine des citoyens les uns contre les autres délit prévu par le décret du onze août 1848 article 7 et constituent encore le délit séditieux proféré dans un endroit public, prévu dans la loi du 28 mars 1822.

attendu que la cause présente des circonstances atténuantes en faveur du nommé Banon, à cause de son jeune âge et de ce qu'il a subi l'entraînement de son co-prévenu Clément

Par ces motifs

[Suivent l'article 46 358 du code pénal, l'article 194 du code de l'instruction criminelle, l'article 8 de la loi du 25 mars 1822, l'article 1er de la loi du 17 mai 1819]

Renvoie des fins de la plainte le nommé Bodoul.

Condamne le prévenu Clément à un mois d'emprisonnement, à cent francs d'amende; et Banon à quinze jours de la même peine ;

Les condamne en outre, solidairement aux frais liquidés à la somme de quatrevingt un franc trente centimes et de plus aux frais de timbre et d'enregistrement du jugement, avec contrainte par corps.

Fait, jugé et prononcé à Digne, dans le palais de justice à l'audience publique correctionnelle du vingt novembre 1852, présents M. M Clément, juge pleinier, président en remplacement, aillaud, Jouyne juges, Gasquey substitut et Meynier, Commis-Greffier Enregistré à Digne le 27 novembre 1852 - (Suivent les signatures).

Doc. : AD 04, Archives judiciaires 3U275 et 3U375.

## Conférences / Rencontres / Débats / ...

**Samedi 20 mai 2023**

Répondant à l'appel du Mouvement de la Paix des Alpes-de-Haute-Provence, un rassemblement s'est tenu devant le monument aux morts pacifiste de Château-Arnoux élevé à l'initiative d'un ancien maire, Victorin Maurel.

Plusieurs associations et partis politiques ont participé à cette manifestation devant l'édifice symbolique.

**L'association 1851 y était représentée.**

**Mardi 30 mai à 18h 30**

**L'Escale (04) - MAC**

1, rue du Professeur Arnaud

À l'initiative de l'Association du patrimoine escalais

**Conférence de Jean-Marie Guillon**

### « René Char, un poète en Résistance »

Le parcours de René Char dans la Résistance est singulier à tous égards. La plupart des poètes ou des écrivains qui se sont engagés comme lui ont résisté d'abord à travers leurs écrits. Ce n'est pas son cas. Ses textes poétiques portent témoignage, mais ils ne sont publiés qu'après la Libération. Son terrain d'action est ailleurs. Son engagement n'est pas de prime abord différent de celui de n'importe quel autre résistant de base. Il ne s'éloigne guère de sa région d'origine dans laquelle il est enraciné, il partage les sentiments patriotiques, antinazis, républicains de ses camarades de combat. Son originalité est ailleurs, elle est dans le choix de la SAP (Section d'atterrissages et parachutages), c'est-à-dire le choix de Londres, celui du soutien à une action militaire dirigée de l'extérieur. Meneur d'hommes, Char se révèle un responsable discipliné, soucieux de ne mettre en péril ni ses hommes, ni sa mission. Ce choix, souvent mal compris, ne correspond pas à l'image que l'on donne généralement de sa Résistance, ni d'ailleurs à celle qu'il a pu donner de lui après guerre. Son action remarquable mérite d'être remise à sa juste place. Les *Feuillets d'Hypnos* serviront de guide pour l'éclairer et éclairer, à travers Char, une page de la Résistance bas-alpine.

**Mardi 13 juin à 18h 00**

**Saint-Martin-de-Brômes (04) - Salle communale**

Place des Résistants républicains

À l'initiative de la mairie

**Conférence de Jean-Marie Guillon**

### « Le massacre du vallon des Bayles »

*Saint-Martin-de-Brômes, 16 juin 1944, et autres crimes de guerre en Haute-Provence.*



L'image souriante de la région fait souvent oublier qu'elle fut un lieu de résistance important et qu'elle le paya très cher. L'apogée de la répression de la Résistance par les occupants et leurs auxiliaires français se situe à l'été 1944 et particulièrement en juin 1944. C'est dans ce cadre que se placent les drames du 16 juin à Saint-Martin-de-Brômes et

Allemagne-en-Provence, mais aussi, tout autour de cette date, les autres crimes qui ont ensanglanté le secteur, à Valensole, Vinon, dans le Luberon voisin, etc. Outre les 15 morts de Saint-Martin et les 9 d'Allemagne, ce sont plus de 30 victimes qui

perdirent la vie en une semaine sur et autour du plateau. La conférence reviendra sur cette période qui a marqué la mémoire collective, replacera cette tragédie dans le moment insurrectionnel qui suit le débarquement en Normandie et qui marque le début des combats pour la Libération dans notre région. Elle fera le point sur ce que l'on sait et tentera de répondre aux questions que l'on peut encore se poser.

**Jeudi 29 juin à 18h 00**  
**Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (83)**  
 Maison d'histoire et du patrimoine

**Conférence de Frédéric Negrel**

**« La résistance républicaine au coup d'État du 2 décembre 1851 »**

St-Maximin est une des nombreuses communes varoises où la résistance au coup d'État fut particulièrement vive et organisée. Placée au carrefour de routes importantes, elle fut au cours de la Seconde République un point de passage de l'idée républicaine se diffusant de Marseille et Avignon vers les Alpes, Brignoles et le Haut-Var.

**Samedi 8 juillet à partir de 9h 00**  
**Rougou (04) - Place Isidore Blanc**

Fête du Livre, organisée par l'association Les Amis de Rougon  
 Notre association tiendra un stand et présentera l'intégralité de ses publications encore disponibles.

## Écho(s)...

Je viens de recevoir le très riche n° 39 de {Le Midi rouge}, Bulletin de l'Association Maitron Languedoc-Roussillon.

Je retrouve avec plaisir dans le comité de rédaction Raymond Huard, que les lecteurs du site et du bulletin de notre Association 1851 connaissent bien.

À noter l'article de Jean-Claude Richard-Ralite, « L'attentat d'Orsini le 14 janvier 1858 et la répression dans l'Hérault ».

Vous ne serez pas étonnés de retrouver dans la liste des otages de 1858, condamnés arbitrairement, des républicains l'ayant déjà été lourdement pour avoir refusé le coup d'État de décembre...

La police et la justice de Badinguet n'avaient pas la mémoire courte.

**René Merle**

Le site de l'Association Maitron Languedoc-Roussillon :

<http://www.histoire-contemporaine-languedoc-roussillon.com/>

Transmis par un de nos lecteurs, Jean-François BENOIT, de Soubès (34) :

« ... hier, en la petite église de St-Martin-du-Larzac (12), j'ai pu entendre dans sa première prestation, le groupe Farigola, trio chantant des chansons de révoltes essentiellement inspirées de la tradition Provençale et Occitane. Toutes sont resituées dans leur contexte et expliquées; un livret Provençal/Français les accompagne... ».



**Contacter Farigola :** [marius.servoin@gmail.com](mailto:marius.servoin@gmail.com)

Vous souhaitez nous faire part de vos recherches, nous signaler un évènement, un document repéré dans des archives, une parution, nous donner votre point de vue ou réagir à un article, organiser une conférence, obtenir des conseils pour la mise en place d'une signalétique dans votre commune,... ?

**Nous joindre :** par le site en cliquant sur « **CONTACT** » ou par courrier postal au siège de l'association

### Bulletin d'adhésion 2023

à imprimer (ou photocopier) et adresser à :  
 Association 1851, Noëlle Bonnet, Montée des Esclapes, 04600 Montfort

NOM :

Prénom :

Adresse : .....

.....

Code postal :

VILLE :

Téléphone : ..... Adresse électronique : .....

adhère à l'Association 1851 et s'abonne à ses publications annuelles (bulletins-lettre et 1 bulletin-livre) .

**Joindre un chèque de 20 euros à l'ordre de Association 1851**  
 CCP Marseille 1265965N

Signature :

Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines - Créée en 1997

Président d'honneur : **René Merle (83)**

**Conseil d'administration 2023**

Présidente : **Colette Chauvin (04)**

Vice-président : **Jean-Marie Guillon (83)**

Trésorière : **Noëlle Bonnet (04)**

Co-secrétaires : **Philippe Jarry (83)** et **Stéphane Vial-Jaime (05)**

Gestionnaire du site internet : **Frédéric Negrel (83)**

Logo original de l'association : **Richard Bonnet**